



**Conseil d'administration
de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des
femmes**

Distr. générale
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

15-16 septembre 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'audit

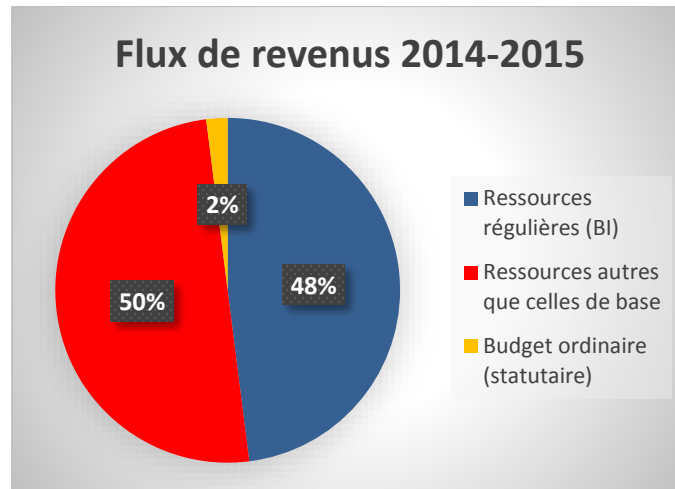
Réponse de la Direction au rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB) relatives aux prévisions budgétaires intégrées d'ONU Femmes pour 2016 – 2017

1. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) exprime son appréciation au Président et aux membres du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires pour leurs précieuses observations et recommandations concernant les estimations relatives aux prévisions budgétaires intégrées pour 2016-2017 (UNW/2015/9*). Ces observations et recommandations ont été bien accueillies et sont fort appréciées. Dans les paragraphes qui suivent, la Direction d'ONU Femmes a l'honneur de fournir les réponses de sa Direction à certaines des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif, dans la mesure où cela est justifié.
2. Nous apprécions tout particulièrement la recommandation du Comité consultatif au Conseil d'administration d'approuver la proposition de création de 31 nouveaux postes en vue de renforcer la présence nationale d'ONU femmes dans 9 bureaux sur le terrain et d'appuyer nos capacités institutionnelles de coordination et d'intégration des questions de genre, nos partenariats stratégiques, notre mobilisation des ressources, la société civile, la fonction juridique et les achats. ONU Femmes apprécie également la recommandation du Comité consultatif au Conseil d'administration de faire droit à notre demande en fonds de financement hors poste pour un total de 2,8 millions de dollars (1,3 million pour les bureaux sur le terrain et 1,5 million pour le Bureau d'évaluation).

3. ONU Femmes note avec satisfaction le crédit accordé par le Comité consultatif aux efforts déployés par ONU Femmes en vue de mobiliser des ressources et d'étendre ses sources de financement, notamment en nouant des contacts avec le secteur privé, ce qui nous permettra d'atteindre la cible budgétaire proposée de 880 millions de dollars en 2016-2017. ONU Femmes constate également que le Conseil consultatif salue les efforts d'ONU Femmes pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations.
4. ONU Femmes prend acte de la recommandation du Comité consultatif au Conseil d'administration à l'effet qu'ONU Femmes soit invitée à poursuivre l'analyse demandée dans le document A/RES/65/259 et à présenter ses conclusions au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion. À ce sujet, ONU Femmes souhaiterait formuler les remarques suivantes.
 - L'analyse effectuée en réponse à la résolution 65/259 de l'Assemblée générale présente une évaluation très complète des activités d'ONU Femmes, portant notamment sur ses fonctions administratives, d'évaluation, de coordination, de recherche et d'analyse politique, visant à déterminer si ces fonctions appuient, ou doivent être assimilées à, des processus normatifs intergouvernementaux, des processus opérationnels intergouvernementaux ou des activités opérationnelles; ou si elles représentent une combinaison de ces éléments. L'analyse a également permis d'examiner les dispositions de financement des activités normatives intergouvernementales, ainsi que les activités opérationnelles intergouvernementales et opérationnelles de notre organisation.
 - Il est ressorti de cet examen que, dans la plupart des cas, toutes les fonctions précitées contribuent à une combinaison d'activités normatives intergouvernementales, d'activités opérationnelles intergouvernementales et d'activités opérationnelles. À l'évidence, il existe des liens et des complémentarités très nets entre les fonctions et les activités assurées à travers les trois piliers d'ONU Femmes. De fait, on constate une progression régulière de l'intégration et du renforcement mutuel des trois fonctions centrales de l'Entité, évolution qui devrait s'approfondir encore afin de produire de meilleurs résultats pour des femmes et des filles en réponse aux engagements et aux actions des instances normatives intergouvernementales, notamment en ce qui concerne le réexamen et l'évaluation à 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et Plateforme d'action de Beijing, l'adoption du Programme d'action d'Addis Abeba à la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'adoption anticipée du programme de développement de l'après-2015, et un accord sur les changements climatiques d'ici la fin de 2015; à quoi l'on peut ajouter l'examen de haut niveau à 15 ans de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. Pour honorer ces engagements mondiaux et maximiser leur impact, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée. Grâce à son aptitude à proposer des réponses holistiques et synergiques aux enjeux les plus pressants de l'égalité des sexes à travers le monde, ONU Femmes jouit d'une position unique en tant que multiplicateur du développement durable au sein du système des Nations Unies. En poursuivant le développement de ce mandat composé, cette position unique sera renforcée et l'Entité prendra une forme entièrement adaptée à sa finalité en vue d'appuyer, de suivre et d'aider des États membres à mettre en œuvre le cadre normatif mondial qui a été mis en place pour assurer

l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Afin de pouvoir réaliser les résultats qu'elle anticipe, il est essentiel que toutes les fonctions d'ONU Femmes soient adéquatement financées.

- S'agissant de la source de financement des fonctions considérées, il est clair que les ressources du budget régulier, c'est-à-dire les contributions statutaires à recevoir, et les ressources du budget intégré, sont entremêlées face au soutien à apporter aux processus normatifs intergouvernementaux, aux processus opérationnels intergouvernementaux et aux activités opérationnelles. En ce qui concerne la fonction d'évaluation, par exemple, bien qu'elle soit au service à la fois de processus opérationnels et de processus normatifs, elle n'a été financée jusqu'ici que par les ressources du budget intégré.
 - Depuis sa création, ONU Femmes n'a cessé d'étendre son soutien normatif à, et sa collaboration avec, au moins 15 processus et organismes intergouvernementaux d'envergure mondiale. Ils comprennent la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social des Nations Unies, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. S'y ajoutent nos interventions dans des processus en cours tels que l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, le Financement pour le développement, le dossier des changements climatiques et Habitat III. ONU Femmes est également tenue d'assurer le suivi des résultats de ces processus et d'appuyer leur mise en œuvre.
 - Ainsi, même si, comme le note le CCQAB à juste titre, les propositions relatives au budget intégré ne contiennent pas une analyse allant au-delà de ce qui a été présenté dans les propositions budgétaires 2014-15, l'analyse susvisée permet d'affirmer que des progrès conséquents ont été réalisés dans la concrétisation de la recommandation du CCQAB en faveur de l'élaboration d'une analyse susceptible de satisfaire la résolution 65/259.
5. ONU Femmes prend note du point de vue du Comité consultatif faisant état d'un « manque de clarté concernant le modèle de financement de l'Entité, comme évoqué au paragraphe 11 du rapport du CCQAB ». ONU Femmes reçoit des contributions volontaires pour alimenter ses ressources régulières et autres ressources, et obtient également des ressources sous la forme de contributions à recevoir. Le budget intégré couvre les contributions volontaires aux ressources régulières et autres ressources, et le budget régulier couvre les contributions à recevoir, qui financent les processus normatifs intergouvernementaux.
6. Le document sur le budget intégré donne des précisions sur le modèle de financement, car ce budget couvre toutes les catégories de coûts et sources de financement (hormis les contributions à recevoir) dans le cadre d'une proposition consolidée unique. De plus, les tableaux financiers du document sur le budget intégré, en particulier le Tableau 1, Cadre financier, ainsi que le Tableau 2, Résultats intégrés et Cadre de ressources, fournissent une information détaillée sur les estimations budgétaires pour les ressources régulières et les autres ressources. Par ailleurs, la section II.A, Contexte financier, de la proposition de budget intégré 2016-2017 décrit les efforts et les projections d'ONU Femmes en matière de mobilisation de ressources. Pour la clarté, la Figure I ci-dessous présente une illustration graphique des composantes du revenu d'ONU Femmes projetées pour 2014-2015.

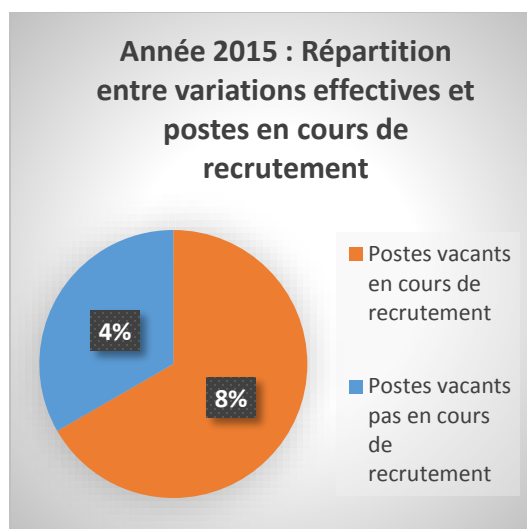
Figure I

7. ONU Femmes prend acte de l'avis du Conseil consultatif voulant que les postes de niveau supérieur soient classés et que leurs niveaux fonctionnels soient établis avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'administration. L'Annexe 1 contient le classement de postes pour l'ensemble des trois reclassements de poste D1 qui ont été proposés, et l'Annexe II fournit des précisions quantitatives supplémentaires pour répondre à la remarque du Comité consultatif selon laquelle l'information quantitative présentée n'était pas suffisante pour apprécier l'expansion des fonctions et des responsabilités.
8. Tout en notant la recommandation du Conseil consultatif de faire approuver un taux de vacance de postes de 10 pour cent par le Conseil d'administration, ONU Femmes estime qu'un taux de 5 pour cent, comme proposé dans les projections relatives au budget intégré 2016-2017 est :
- Financièrement plus viable pour permettre à ONU Femmes de recevoir des ressources suffisantes en vue d'exécuter son mandat à un niveau optimal de dotation en personnel; et
 - Mieux aligné sur une analyse courante montrant que les deux tiers des postes actuellement vacants sous le budget intégré en sont à des stades divers de recrutement, et que 40 pour cent d'entre eux devraient être pourvus immédiatement (les entretiens de recrutement étant achevés).

Par contre, un taux de vacance de postes de 10 pour cent imposerait des restrictions significatives sur le recrutement, étant donné que les frais de poste devront être maintenus dans les limites de dotation approuvées. En outre, ce taux compromettrait les démarches d'ONU Femmes visant à diminuer le taux de vacance actuel, et la contraindrait à appliquer un taux de vacance de postes de 10 pour cent.

Depuis 2012, le taux de vacance a régulièrement diminué (de 22 pour cent en 2012 à 12 pour cent actuellement). ONU Femmes s'attend à une accélération de la baisse du taux de vacance de postes en 2016-2017 étant donné que (i) l'architecture régionale a été consolidée, (ii) les processus de recrutement ont été rationalisés, et (iii) les capacités d'administration des ressources humaines ont été renforcées. La Figure II ci-dessous illustre la manière dont les 12 pour cent de postes vacants sont répartis entre postes vacants en cours de recrutement et destinés à être pourvus très prochainement, et postes vacants pas en cours de recrutement.

Figure II



9. ONU Femmes est donc d'avis que le taux de vacance de 5 pour cent appuiera mieux la réalisation effective de résultats, raison pour laquelle le budget institutionnel de 196,4 millions de dollars devrait être considéré par le Conseil d'administration.

Pour conclure, ONU Femmes souhaite réitérer sa vive appréciation pour le rapport du Comité consultatif concernant son budget intégré pour 2016-2017.